

assura.



Hausspital

**Bien utiliser son
assurance de base
Hausspital**

Comment utiliser Hausspital ?

Grâce aux modèles alternatifs de l'assurance de base, vous bénéficiez de primes avantageuses tout en profitant d'un accompagnement personnalisé pour vos questions de santé. Le modèle Hausspital comporte certaines règles à respecter : en cas de question de santé, vous devez d'abord consulter votre médecin de famille ou le service de télémédecine, et faire appel aux spécialistes de l'Hôpital cantonal de Bâle-Campagne (KSBL). Ils vous accompagnent personnellement et coordonnent, si nécessaire, la suite de votre traitement.

1

Votre traitement avec Hausspital



Premiers contacts

Vous consultez le médecin de famille que vous avez choisi à la conclusion de votre contrat.

ou

Vousappelez 24h/24, 7j/7 le centre de télémédecine Medgate au 021 555 10 60. La téléconsultation Medgate vous sera facturée et décomptée par l'assurance de base, comme une visite chez le médecin.

Vous devez passer par vos premiers contacts médicaux, sauf en cas d'urgence en Suisse ou à l'étranger, lors d'une consultation chez un ophtalmologue, un pédiatre ou un gynécologue.



Traitements ou délégation

Votre médecin de famille ou le centre de télémédecine évalue s'il peut s'occuper de votre traitement ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un spécialiste.

Le bon de délégation est obligatoire pour le remboursement du traitement par un spécialiste (consultations, examens, médicaments).



Spécialistes

Si votre médecin de famille vous oriente vers un spécialiste, demandez-lui un bon de délégation.

Si votre premier contact a été avec le centre de télémédecine Medgate, celui-ci s'occupe de transmettre le bon de délégation.

Les spécialistes de l'Hôpital cantonal de Bâle-Campagne (KSBL) prennent en charge la suite du traitement ambulatoire ou stationnaire à l'hôpital de Liestal, Bruderholz ou Laufen selon la spécialité concernée.

Les personnes assurées avec le modèle Hausspital doivent s'assurer que leur médecin de famille ou Medgate les oriente vers l'Hôpital cantonal de Bâle-Campagne. Les frais de traitement sont pris en charge uniquement dans ce cas-là.

Les cas suivants constituent des exceptions :

- Soins psychiatriques et dermatologiques : l'Hôpital cantonal de Bâle-Campagne (KSBL) ne prend pas en charge ces traitements. Ils sont assurés par des spécialistes externes, sur recommandation de votre médecin de famille ou de Medgate.
- Accouchement : les patientes peuvent choisir librement l'hôpital où elles souhaitent accoucher.

Si l'Hôpital cantonal de Bâle-Campagne ne peut pas fournir le traitement nécessaire, il vous oriente vers un spécialiste externe. Dans cette situation, les coûts liés à ce spécialiste sont remboursés.

2

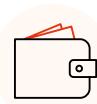
Facilitez le remboursement de vos frais médicaux



Les médecins, les pharmacies, les laboratoires et les hôpitaux envoient directement leurs factures à Assura et vous en recevez une copie.



Nous payons votre prestataire de soins et nous vous envoyons un décompte de prestations. Celui-ci vous montre le détail de ce qui a été pris en charge et ce qu'il vous reste éventuellement à régler, comme la franchise ou la quote-part. Dans ce cas, une facture est jointe au décompte.



Vous payez à Assura les montants restant à votre charge.

Certains fournisseurs n'acceptent pas le tiers payant

Dans ce cas, vous devez vérifier et payer vous-même vos factures, puis nous envoyer les justificatifs. Si les prestations sont couvertes, nous vous rembourserons les frais, après déduction de la franchise et de la quote-part. Pour régler vos factures, vous avez deux options :

Envoi direct et simple via l'App ou via l'Espace Client

Vous nous envoyez vos factures, vos ordonnances et vos bons de délégation directement via l'App Assura ou depuis l'Espace Client sur e-assura.ch.

Envoi par courrier

Vous nous envoyez les factures et justificatifs (sans agrafe, ni trombone, ni scotch) à l'adresse suivante :

Assura
Case postale 4
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Vous êtes la seule personne qui sait si les soins facturés correspondent bien à ceux que vous avez reçus. Prenez le temps de vérifier la copie de votre facture et informez-nous de toute erreur. Cela aide à limiter l'augmentation des coûts de la santé et réduit l'impact sur les primes.

3

Coordonnées des partenaires



**Centre de télémédecine
Medgate**

021 555 10 60

24h/24, 7j/7 également pour les urgences et les enfants.



**Hôpital cantonal de
Bâle-Campagne**

061 400 40 40

Prise en charge complète des soins incluant des prestations ambulatoires et stationnaires de premier ordre

Nous sommes là pour vous – en ligne ou en personne.

Savez-vous que vous pouvez effectuer de nombreuses démarches administratives directement depuis chez vous ? Il vous suffit d'utiliser nos formulaires en ligne, accessibles sur assura.ch/nos-services, ou tout simplement sur votre [Espace Client](#).

Grâce à nos services en ligne, vous pouvez :

- modifier vos données personnelles,
- modifier votre contrat ou votre mode de paiement,
- obtenir un récapitulatif des frais médicaux,
- demander les justificatifs pour votre déclaration fiscale,
- recevoir un détail des primes facturées.

Un conseil personnalisé, si vous le souhaitez

Vous aimeriez faire le point sur votre couverture d'assurance ? Nos conseillères et nos conseillers sont là pour vous. Complétez simplement votre formulaire en ligne sur assura.ch/conseiller et nous vous contacterons.

Nous sommes aussi joignables par téléphone

Un entretien de vive voix pouvant s'avérer bien utile, n'hésitez pas à nous contacter au 0800 277 872. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



Contact
assura.ch
0800 277 872